



FCPE 49 – David d'Angers  
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves  
de Maine-Et-Loire

# Journée « portes ouvertes »

Lycée David d'Angers  
Samedi 20 mars 2021 | 10h00 – 12h00

# Bienvenue aux futurs parents d'élèves du Lycée David d'Angers !

Les représentants des parents d'élèves vous accueillent lors de cette journée « portes ouvertes » pour :

- Aider les parents à comprendre le rôle des parents d'élèves au lycée et leurs participations dans les différentes instances,
- Ecouter vos attentes et questions concernant le fonctionnement de l'établissement,
- Partager nos informations sur les moyens pour les parents d'élèves de s'investir dans la vie de l'établissement.

# Un parent d'élèves au lycée cela fait quoi ?

« Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés ... dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent, par leurs représentants, ...aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe »

Article L 111-4 du code de l'éducation

# Une fédération de parents d'élèves cela sert à quoi ?

La participation des parents d'élèves au fonctionnement du service public d'éducation s'exerce notamment par l'intermédiaire d'associations de parents d'élèves, au sens de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Les associations de parents d'élèves ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériel communs aux parents d'élèves des établissements scolaires,

Article L 111-4 du code de l'éducation



# Concrètement une fédération de parents d'élèves quel est son rôle?

Les Fédérations de parents d'élèves sont interlocuteurs de la Cité scolaire David d'Angers et collaborent avec l'établissement afin de garantir l'égalité des chances et les conditions de la réussite pour tous les élèves.

Les Fédérations de parents d'élève :

- VOUS REPRESENTENT avec leurs parents délégués aux conseil de classe,
- VOUS REPRESENTENT avec leurs élus aux conseils de d'administration, conseils de discipline et aux différentes commissions,
- DIALOGUENT régulièrement avec la direction de l'établissement,
- VOUS INFORMENT sur la vie et la scolarité dans l'établissement,
- VOUS ASSISTENT en cas de signalement de difficultés,
- VOUS INFORMENT sur le rôle et la place des parents d'élèves,
- PORTENT des projets en lien avec le projet d'établissement.

# Comment participer aux instances de l'établissement?

- En étant délégué au conseil de classe de votre enfant (ou d'un autre conseil de classe si vous le souhaitez)
- En se présentant sur une liste de candidats à l'élection des représentants au Conseil d'administration de l'établissement, organisées chaque année en octobre.
- Pour les parents élus au Conseil d'administration, en participant à ses différentes commissions et conseils :
  - Commission permanente,
  - Commission éducative,
  - Conseil de discipline,
  - Commission restauration,
  - Commission d'appel d'offre
  - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
  - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté,
  - Commission d'appel d'offre

Les représentants de parents d'élèves  
du Lycée David d'Angers  
sont à votre écoute !

